B

FORMATIONS

Mardi 17 décembre 2019

Epargne Salariale et prime PEPA :
Motivez et fidélisez vos salariés

Avec plus de 2000 sessions de formation en droit social dispensées ces 15 dernières années, BLOHORN Formations est un des acteurs majeurs de ce marché. Grâce à notre méthodologie et nos supports pratiques, notre taux de satisfaction frôle les 100% de clients « très satisfaits ».

INFOS PRATIQUES

Animateur :
Juriste ou Avocat
Droit Social
Cabinet Blohorn Avocats

Adresse :
2, Square Roger Genin
38 000 GRENOBLE

LES DATES

Mardi 17 décembre 2019

De 8h30 à 12h30
Accueil à partir de 8h00
autour d'un petit-déjeuner

LES TARIFS

550€ HT par participant pour les non abonnés *(frais de rédaction du support inclus)*
450 HT par participant pour nos clients abonnés *(frais de rédaction du support inclus)*

Le + de la session : un suivi téléphonique et une information complémentaire écrite seront fournis dès que l'ensemble des dispositions légales sur la prime PEPA seront parues (courant janvier 2020).

Blohorn
AVOCATS
EXPERTISE ET STRATÉGIE
DROIT SOCIAL

PUBLICS CONCERNÉS

Chef d'entreprise, Responsable service RH, Chef de service, Collaborateurs spécialisés en Droit Social, Expert-comptable et collaborateurs qui assurent la gestion sociale pour les entreprises

Formation thématique ouverte à un effectif de participant réduit (5/10 personnes) pour favoriser les échanges et les apports pratiques.

Chaque participant peut exposer sa situation d'entreprise et ses attentes concrètes pour la formation.

La formation sera suivie d'un échange téléphonique et d'un support complémentaire pour intégrer les apports règlementaires et/ou législatifs portant sur la prime PEPA 2020 (loi de finance de la sécurité sociale pour 2020 et éventuellement décret d'application).

CONTENU

I. L'épargne salariale : c'est quoi et pour qui ?

- Les notions de base (intéressement, participation, PEE, PERI, PERCO)
- La distinction avec une politique de rémunération individuelle et /ou variable

II. En pratique : l'accord d'intéressement

- Le champ des possibles : *une formule de calcul au libre choix de l'employeur*
- La mise en place
- Les points de vigilance
- Le régime social et fiscal : *les nouveautés incitatives*
- Pour aller plus loin : *plan épargne entreprise et plan épargne retraite*

III. Reconduction de la prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat (PEPA)

- Ce que l'on en sait….
- L'articulation avec l'accord d'intéressement
- La mise en place
- Le régime social et fiscal

OBJECTIFS

- Connaitre et maîtriser les outils d'épargne salariale et principalement l'accord d'intéressement
- Comprendre l'articulation de la prime PEPA 2020 avec l'accord d'intéressement
- Faire de l'épargne salariale un outil de motivation et de fidélisation dans l'entreprise

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports juridiques
- Mises en pratique et réflexion individualisée pour chaque participant
- Suivi de la formation pour intégrer les précisions légales et réglementaires
- Des échanges entre participant pour nourrir les réflexions